

## Avis des sociétés

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### **BANQUE DE TUNISIE**

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

(en K.Dinars)	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Déc-24	Déc-23	Var
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>232 912</b>	<b>227 005</b>	<b>883 312</b>	<b>814 798</b>	<b>8,4%</b>
Intérêts	175 299	161 128	666 313	602 209	10,6%
Commissions en produits	23 470	23 349	90 526	86 197	5,0%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	34 143	42 528	126 473	126 392	0,1%
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>98 822</b>	<b>85 594</b>	<b>373 002</b>	<b>336 848</b>	<b>10,7%</b>
Intérêts encourus	95 682	83 871	359 938	327 255	10,0%
Commissions encourues	3 140	1 723	13 064	9 593	36,2%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>134 090</b>	<b>141 411</b>	<b>510 310</b>	<b>477 950</b>	<b>6,8%</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>795</b>	<b>562</b>	<b>1 525</b>	<b>1 476</b>	<b>3,3%</b>
<b>Charges opératoires</b>	<b>40 338</b>	<b>37 687</b>	<b>154 329</b>	<b>145 271</b>	<b>6,2%</b>
Frais de personnel	27 878	25 471	109 111	102 455	6,5%
Charges générales d'exploitation	12 460	12 216	45 218	42 816	5,6%
<b>Structure du portefeuille au bilan</b>			<b>1 246 080</b>	<b>1 126 683</b>	<b>10,6%</b>
Portefeuille titres d'investissement			1 246 080	1 126 683	10,6%
<b>Encours net des crédits <sup>(1)</sup></b>			<b>6 077 377</b>	<b>5 827 707</b>	<b>4,3%</b>
<b>Encours des dépôts</b>			<b>6 695 429</b>	<b>5 803 572</b>	<b>15,4%</b>
Dépôts à vue			2 089 161	1 951 282	7,1%
Dépôts d'épargne			2 297 059	2 051 656	12,0%
Dépôts à terme			2 309 209	1 800 634	28,2%
<b>Emprunts et ressources spéciales au bilan</b>			<b>181 023</b>	<b>257 291</b>	<b>-29,6%</b>
<b>Capitaux propres apparaissant au bilan <sup>(2)</sup></b>			<b>1 223 010</b>	<b>1 130 983</b>	<b>8,1%</b>

<sup>(1)</sup> L'encours des crédits fin Décembre 2024 tient compte des provisions constituées durant la période

<sup>(2)</sup> Compte non tenu du résultat de la période

## **NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

### **1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 270.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

#### **2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :**

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

##### **2.1.1. La constatation des intérêts :**

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

##### **2.1.2. La constatation des commissions :**

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

#### **2.2. Classification des titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

### **2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

### **2.4. Encours des crédits :**

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

### **2.5. Encours des dépôts :**

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

### **2.6. Emprunts et ressources spéciales :**

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

## **3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 4<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2024 :**

A la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont atteint **6.077.377** mille dinars au 31/12/2024, contre **5.827.707** mille dinars au 31/12/2023, soit une augmentation de **249.670** mille dinars (+4,3%).
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de (+15,4%) passant de **5.803.572** mille dinars au 31/12/2023 à **6.695.429** mille dinars au 31/12/2024, soit une augmentation de **891.857** mille dinars. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts à terme de +28,2% (+508.575 mille dinars) pour atteindre une enveloppe de **2.309.209** mille dinars, et des dépôts d'épargne de +12% (+ 245.403 mille dinars).

- **L'encours des ressources spéciales** est passé de **257.291** mille dinars au 31/12/2023 à **181.023** mille dinars au 31/12/2024.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **(+8,4%)** pour atteindre **883.312** mille dinars au 31/12/2024 contre **814.798** mille dinars au 31/12/2023. Cette hausse concerne principalement les intérêts **(+10,6%)**.
- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en hausse de **+10,7%** passant de **336.848** mille dinars à fin Décembre 2023 à **373.002** mille dinars à fin Décembre 2024.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 un montant de **510.310** mille dinars, contre **477.950** mille dinars à la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, soit une progression de **+6,8%** (**+32.360** mille dinars).
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **+6,2%** pour atteindre **154.329** mille dinars au 31/12/2024 contre **145.271** mille dinars au 31/12/2023.